

**BILAN 2018
DE LA POLITIQUE DE GESTION
DES DIRECTEURS ET AGENTS COMPTABLES
DE LA SECURITE SOCIALE**

- GESTION DES CADRES DIRIGEANTS –

**- CANDIDATURES ET NOMINATIONS AUX POSTES DE
DIRECTEURS ET AGENTS COMPTABLES –**

Décret n°2013-624 du 15 juillet 2013

Caisse nationale déléguée
DDR – DOM - GRH RESEAU
Gestion des cadres dirigeants

1. Vacances de postes et nominations des Directeurs et Agents Comptables au RSI en 2018

La politique de gestion de cadres de direction vise en premier lieu les postes relevant du comité des carrières (directeurs et agents comptables), diffusés par le Réseau SSTI ou diffusés par le Régime général, et nécessitant l'évaluation des candidats.

Dans le cadre du projet d'organisation « Trajectoire 2018 », lancé en 2015, le régime RSI était engagé dans la préparation de la fusion juridique de son réseau de caisses pour atteindre au 1er janvier 2019, un réseau reconfiguré à 13 caisses en place des 29 caisses pré-existantes . Ce projet s'appuyait notamment sur la mise en place d'un comité de direction unique au sein de chaque groupe de caisses pour faciliter la convergence des organisations locales.

Dans cette perspective, neuf directeurs dits « coordonnateurs » avaient été désignés parmi les directeurs des caisses du groupe fusion pour prendre en charge le pilotage budgétaire et la coordination générale du projet.

De même, parmi les agents comptables des caisses du groupe de fusion, ont été désignés neuf agents comptables responsables de la gestion administrative commune du groupe de fusion.

Cette orientation a conduit ces dernières années à une assez large mutualisation des postes de directeur ou agent comptable des caisses RSI venant à se trouver vacants.

Suivant l'annonce faite par le Gouvernement en mai 2017, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a, depuis lors, supprimé le Régime Social des Indépendants, et organisé le transfert de ses missions vers les branches du régime général. Sa mise en oeuvre juridique est effective depuis le 1er janvier 2018, les organismes ex RSI poursuivent leurs missions au sein de la « Sécurité Sociale pour les Travailleurs Indépendants » jusqu'à la reprise définitive de leurs missions et personnel au plus tard au 1^{er} janvier 2020.

Ce contexte assez particulier n'est pas sans avoir eu des conséquences sur la politique de gestion des cadres dirigeants.

Les postes vacants de directeur ou d'agent comptable dans le réseau SSTI ont été pourvus en intérim par mutualisation entre caisses SSTI et, le cas échéant, par mise à disposition d'un agent de direction du Régime général, au regard de la suppression prochaine du poste. Aucun poste SSTI n'a donc été présenté en Comité des Carrières en 2018.

Par contre, nombre d'agents de direction du RSI, sans attendre les procédures d'affectation à venir en 2019, ont opté pour une politique active de candidature dans les organismes de sécurité sociale d'autres régimes, notamment sur des postes relevant du comité des carrières. Au total, le comité des carrières a examiné 28 candidatures issues du RSI.

2. Bilan des candidatures RSI aux autres postes de Directeurs et Agents Comptables en 2018

Il s'agit des postulations des candidats du RSI dans les postes relevant du comité des carrières, hors RSI.

2.1. Nombre de candidatures RSI et avis donnés par le comité des carrières

Sur les 28 candidatures RSI présentées sur des postes Directeurs et Agents comptables hors régime, 61% des candidatures ont concerné des postes de Directeurs et 39% d'Agents comptables.

Pour les postes de Directeurs, il a été recensé 18 candidatures de 10 candidats sur 13 vacances diffusées. Il a été observé 6 candidatures pour un poste en branche Famille et 6 en branche Assurance Maladie.

Une candidature a été jugée irrecevable, 4 en adéquation partielle, 13 en adéquation, dont une suivie de nomination.

Pour les postes d'Agents Comptables, il a été recensé 11 candidatures de 6 candidats sur 10 vacances diffusées. Il a été observé 6 candidatures pour un poste en en branche Assurance Maladie.

Toutes les candidatures ont été jugées recevables, dont une suivie de nomination.

2.2. Répartition par genre des candidatures

Les candidatures en mobilité inter régime sont équilibrées entre hommes (7) et femmes (6).

Pour les postes d'Agents comptables, une seule candidature femme sur 18 au total, avec nomination d'un seul homme candidat SSTI.

Pour les postes d'Agents comptables, une seule candidature homme sur 11 au total, avec nomination d'une femme candidate SSTI.

2.3. Accompagnement des directeurs des caisses RSI

Dans le contexte de suppression du Régime, l'UCANSS a mis en place en décembre 2017 une procédure de rencontre systématique des directeurs des caisses RSI, avec participation de la caisse nationale RSI, procédure achevée début 2018. L'extension de cette procédure aux agents comptables a été organisée fin 2018.

2.4 Bilan des entretiens de carrière des agents de direction de la SSTI (partie Réseau)

Dans le cadre de la transformation de la SSTI, les agents de direction ont été invités à partager leurs projets professionnels et émettre leurs vœux dans le cadre des entretiens de carrière.

Cette démarche lancée le 26 avril 2018, ne concerne pas les Directeurs pour lesquels des entretiens personnalisés sur la base du volontariat, ont été conduits par la Direction de l'UCANSS en décembre 2017. Elle ne vise pas non plus les agents comptables dont les entretiens avec l'UCANSS sont maintenant fixés du 29/08/2018 au 28/09/2018 (toutefois, à leur demande, deux agents comptables ont été reçus), ni bien sûr les praticiens conseils.

Au terme de la campagne fin juillet 2018, la DOM aura réalisé 46 entretiens de carrière, (dont 8 d'agents de direction de la caisse nationale déléguée et deux cadres en démarche CAPDIR, à la demande du directeur régional).

Les AD n'ayant pas initialement répondu à la sollicitation qui leur était faite ont été relancés ; ceux qui n'ont pas donné suite sont, en principe, proches de l'âge de la retraite et n'envisagent pas de poursuivre leur activité après la fin 2019.

Format des échanges : sur les 48 entretiens, 33 ont été réalisés en présentiel, 15 en visioconférence

Hors les AD de la Caisse nationale, les AD réseau sont issus de 21 caisses, représentant 88% des ADD réseau.

Portage des projets professionnels auprès des branches du régime général

Après des échanges informels avec les Directeurs Régionaux avant lancement de la campagne, les entretiens de carrière ont permis d'établir un point partagé sur les éléments suivants :

- Réalisation de la carrière et synthèse des compétences

- Echange sur les situations réglementaires (liste d'aptitude / situation des AD sans CAPDIR),
- Indication du cadre plus général de la démarche (échange prochain au niveau des CTSR, d'une part, démarche nationale active de revue de viviers de l'autre) a été précisé
- Recueil des souhaits d'évolution dans le cadre de la transformation précisant :
 - Le type de poste / Fonction recherché
 - La zone de mobilité géographique
 - La vision de mobilité vers d'autres branches
 - Les délais (court, moyen ou long terme – avant la fin de la période transitoire ou lors du transfert)

Dans ce contexte, d'abord orienté sur ce « recueil des vœux », cet entretien a eu pour conséquence normale (sous réserve de l'accord de l'ADD) une transmission aux caisses nationales des branches où l'ADD envisage un repositionnement, étendu, selon ses souhaits (CNAF, CCMISA, UCANSS, Secrétariat général pour les ARS).

Parmi les répondants, les agents de direction ont donné très majoritairement leur accord pour une transmission de leurs souhaits vers toutes les branches du régime général et autres. Dans quelques cas, le portage vers la branche recouvrement n'est pas souhaité.

transmission Directeur Régional	transmission CNAM	transmission CNAV	transmission ACOSS	transmission autres
37	35	34	33	36

3. Conclusion

La gestion des directeurs et agents comptables du RSI s'inscrit dans une politique plus générale de suivi des cadres de direction, et des candidats à ces fonctions. Celle-ci comprend notamment un accompagnement à la préparation des cadres, candidats au concours interne de l'EN3S ou au CAPDIR, et l'accueil d'élèves de l'EN3S notamment en stage de direction. Ces actions ont été maintenues au cours de l'année 2018.

En revanche, s'agissant spécifiquement du personnel de direction en fonctions, un recensement est effectué auprès des directeurs d'organisme afin de connaître les projets exprimés en termes d'évolution professionnelle et de mobilité par des agents de direction. Il en ressort que le contexte est extrêmement présent dans la réflexion des agents de direction du RSI.

Outre le développement de candidatures hors régime plus nombreuses, il s'est traduit dès 2017 par des expressions collectives structurées insistant sur la nécessité d'une prise en compte de leur implication dans la poursuite du fonctionnement institutionnel, et d'un repositionnement prioritairement envisagé au Régime général.

Cette préoccupation majeure conduit à un suivi rapproché des situations individuelles de l'ensemble des agents de direction concernés.

La caisse nationale RSI a fait appel à l'EN3S pour mettre en oeuvre des formations spécifiquement destinées à ce public en vue de son orientation future. Ont été déployés fin 2017 et courant 2018 deux stages suivis par la plupart des agents de direction (« Définir sa stratégie de candidature au régime général » et « Panorama des enjeux du régime général »).

La prise en compte de ces situations est pilotée au niveau national avec la volonté d'y apporter des solutions individuelles et collectives à la hauteur des enjeux.

Le suivi relève d'un cadre interbranches, tant au niveau national (contact entre les équipes dédiées à la gestion des cadres dirigeants) qu'au niveau régional (rôle de coordination entre les directeurs réunis dans les Comités Techniques de Suivi de la Réforme – CTSR) en préparation du dispositif de repositionnement à mettre en œuvre en 2019.